

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Montcalm  
Comté Labelle  
municip.

A ma session générale du Conseil municipal de la Corporation du Canton Joly, tenue à la Salle ordinaire de Séances le Sept Janvier 1918 à 10 1/2 heures. Le matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents. Messieurs les Conseillers Julien Brassard et Ulric Brousseau.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté la séance est ajournée au Mardi 15 courant. et ajournement et Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Seconde par " Ulric Brousseau  
et qu'avis en soit donné aux conseillers Absents.

avis à l'art. 115  
L. J. Dubois  
L. Labadie  
L. Brousseau  
F. Davis  
P. Labelle fils.

Jules Ledoux  
trouv. boissier

Adopté Unanimement.  
Louis J. Duboisville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Montcalm  
Comté Labelle

Je soussigné Jules Brassard Cultivateur du Canton Joly nommé Président d'élection par les Electeurs présents à l'assemblée pour remplacer le Secrétaire Trésorier Jules Ledoux Président d'office momentanément empêché, pour procéder à la mise en nomination des candidats pour les places de Conseillers de la Municipalité du Canton Joly faire sur les saintes Évangiles de bien foyalement et impartialement remplir les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

et J'ai Signé  
Signé Jules Brassard

Absermenté devant moi à Labelle  
ce neuvième jour de Janvier 1918

Signé Jules Ledoux  
C. C. S.  
pour le District de Montcalm.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Montcalm  
Canton de Labelle

Ords habitants du Canton Joly.  
Ords public est par les présentes donné par Jules Ledoux  
Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité Président d'office  
à l'Élection de 1918, que la mise en nomination des trois  
candidats en remplacement des trois conseillers sortants de  
charge Messieurs J. B<sup>te</sup> Lédilotte, Gustave Brisson et Julien Brassard  
aura lieu le mercredi neuf janvier mil neuf cent dix huit  
entre dix heures et midi à la Salle Publique du Village de Labelle.  
Et que si à l'Expiration du délai fixé pour la présentation  
des candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats  
à élire pour les dites charges, j'ordonne que la rotation  
se fasse le lendemain Jeudi dix janvier mil neuf cent  
dix huit de huit heures du matin à six heures du soir  
à la dite Salle Publique du Village de Labelle.

J'ai nommé par commission M<sup>r</sup> Charles Tappin comme mon  
Secrétaire d'Élection.  
Donné à Labelle ce Vingt neuvième jour de Décembre  
mil neuf cent dix sept.

Jules Ledoux  
Secrétaire Trésorier  
Président d'Élection

Province de Québec  
Municipalité  
du Canton Joly

Je soussigné Jules Ledoux domicilié dans Labelle déclare et dit:  
que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en en affichant  
une copie à chacun des endroits suivants: Sur la façade de  
l'Église catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la façade de  
la Salle Publique le vingt neuvième jour de Décembre mil  
neuf cent dix sept entre six et sept heures de l'après midi et  
en le lisant à la porte de la dite Église. à l'issue du service  
Divin du matin le trentième jour de Décembre mil neuf cent  
dix sept étant le dimanche suivant immédiatement le jour  
où cet avis a été affiché comme sus dit.

En foi de quoi je donne ce certificat le trente et  
unième jour de Décembre mil neuf cent dix sept

Jules Ledoux  
Secrétaire Trésorier  
Président d'Élection

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 district de Montcalm  
 Comté de Labelle

A une assemblée des Electeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le neuvième jour de Janvier mil neuf cent dix huit à dix heures du matin à la salle Publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalable donné à cette fin par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité du Canton Joly, Président d'Electon, le Vingt neuvième jour de Décembre mil neuf cent dix sept. publié en la dite Municipalité, tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil Sous la Présidence de Jules Ledoux Secrétaire Trésorier Président d'Electon en vertu de l'article 250 du code Municipal et d'une résolution passée en conseil à sa séance du 3 Décembre 1917

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président d'Electon fait lire l'avis donné pour la présente Election déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.  
 ont été mis en nomination comme conseillers.

Proposé par Messieurs Arthur Laboulié secondé par Monsieur P. E. Forget que Messieurs Pacifique Labelle fils d'Ungel, Gustave Brisson et Julien Brassard tous trois cultivateurs du dit Canton Joly soient mis en nomination comme conseillers de la Paroisse du Canton Joly.

Advenant l'heure de Midi et ayant été mis en nomination autant de candidats qu'il y en avait à élire pour les charges de 3 conseillers sortants. l'Electon est déclaré close et le Président proclame élus par acclamation les candidats ci dessus nommés.

en conséquence Messieurs Pacifique Labelle fils d'Ungel, Gustave Brisson et Julien Brassard sont élus conseillers locaux de la Municipalité du Canton Joly

Donné à Labelle ce neuvième jour de Janvier mil neuf cent dix huit.

Jules Brassard

Président nommé par les électeurs présents à l'assemblée en remplacement de Jules Ledoux Président d'office momentanément empêché

44. Les 3 Conseillers  
 le 10-1-18  
 av. J. Robillard  
 R. 10. 1. 18

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
district de Montcalm  
Comté Labelle

Je Julien Brassard Cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu  
Conseiller de la Municipalité du Canton Joly jure sur les Saintes Évangiles  
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce  
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me  
soit en aide. et j'ai signé  
Assermenté devant moi à Labelle  
ce 15<sup>me</sup> jour de Janvier 1918

Julien Brassard

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
district de Montcalm  
Comté Labelle

Je Pac. Labelle fils Cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu  
Conseiller de la Municipalité du Canton Joly jure sur les Saintes  
Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé  
Assermenté devant moi à Labelle

ce 13<sup>me</sup> jour de <sup>février</sup> Janvier 1918 Pacifique Labelle

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
district de Montcalm  
Comté Labelle

Je  
Cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu  
Conseiller de la Municipalité du Canton Joly. jure sur les Saintes  
Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma  
charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé

Assermenté devant moi à Labelle  
ce 13<sup>e</sup> jour de Janvier 1918. Gustave Brassard

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Montcalm  
Comté de Labelle

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement forcé de quorum en séance du 7 courant et avis donné aux Conscillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 15 Janvier 1918. à 11 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec. à laquelle session sont présents. Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Uric Brousseau et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Uric Brousseau

Secondé par " Julien Brassard

que les minutes des séances des 3 Décembre 1917 et 7 courant soient acceptées & signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Uric Brousseau

Secondé par " Arthur Labonté

assemblé siéant  
tenante  
f. S.  
que M<sup>r</sup> Julien Brassard soit nommé Promain pour l'exercice 1918

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Arthur Labonté

que la soumission de M<sup>r</sup> Pierre Robit #17<sup>me</sup> pour l'entretien d'hiver de la montée Hilgoars soit acceptée et qu'avis lui en soit donné

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Uric Brousseau

que M<sup>r</sup> Julien Brassard soit nommé auditeur des livres de la Corporation pour l'année 1917, et qui lui soit alloué \$5<sup>00</sup> pour son travail

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Arthur Labonté

que l'entretien d'hiver de la montée Brisson soit faite à la journée à raison de 75¢ de l'heure avec 2 chevaux et 4 hommes sous la surveillance de M<sup>r</sup> Louis Jubinville.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Uric Brousseau

Secondé par " Arthur Labonté

fait 16.1.18  
f. S.  
que le Conseil du Canton Joly demande au conseil du Village de Labelle de nous venir en aide pour la moitié dans les frais d'entretien du chemin de la Prairie de Castor qui lui est plus utile qu'au Canton

lui-même, et que Monsieur Julien Brassard soit délégué par le Conseil du Canton Joly pour défendre cette cause au sein du Conseil du Village de Labelle à sa prochaine séance

Adopté unanimement

fait

Que le Secrétaire écrive au Gouvernement pour rappeler la demande faite le 5 Décembre 1917 concernant le Rang E  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondié par " Arthur Labonté  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Brassard  
Secrétaire

Louis Jubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Montcalm  
Comté Labelle.

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 février 1918 à 11 h<sup>30</sup> du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard Arthur Labonté et M<sup>r</sup> Brousseau formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

Secondié par " Arthur Labonté

que les minutes de la séance du 15 janvier 1918 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

Secondié par " Arthur Labonté

que Monsieur le Maire Louis Jubinville soit délégué par le Conseil du Canton Joly pour le représenter à la séance du Conseil de Comté qui aura lieu à Mont Laurier le 6 courant, que ses dépenses soient payées par le Conseil, mais qu'il appuie spécialement toutes propositions qui seront faites pour que les frais de déplacement des Maires qui se rendent aux séances du conseil de Comté soient à la charge du dit conseil de Comté.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondié par " Arthur Labonté

que le Secrétaire Trésorier fasse un règlement pour que le vote secret soit adopté par la Municipalité du Canton Joly pour les élections

municipale et toute votation en générale qui avis en soit donné à la Cour de l'Église  
Adopté unanimement

Proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller Julien Brassard  
secondé par " " M<sup>lle</sup> Broussard  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Brassard  
Secrétaire

Louis Jubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec - A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle  
district de Montcalm - ordinaire des séances le 4 mars 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément  
Comté Labelle aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session  
sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et messieurs les Conseillers  
Julien Brassard, Gustave Brisson et Arthur Sabonté <sup>P. Labelle</sup> formant quorum  
sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Gustave Brisson  
secondé par " " Arthur Sabonté  
que les minutes de la séance du 4 février dernier soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Julien Brassard  
secondé par " " Gustave Brisson

que le Règlement n° 39 concernant le vote secret tel que lu au Conseil et  
reproduit ci-dessous soit homologué et signé par Monsieur le Maire  
et le Secrétaire Trésorier

Adopté Unanimement

Règlement n° 39 concernant le vote secret.

\* A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire  
des séances le 4 mars 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code  
municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire  
Louis Jubinville et messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson  
et Arthur Sabonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

P. Labelle

Il est proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller Julien Brassard  
secondé par " " Gustave Brisson

et résolu unanimement que le Règlement n° 39 ci-après soit homologué  
Attendu qu'à une session du Conseil municipal du Canton Joly tenue le 4 février  
1918 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire Trésorier de cette

municipalité à préparer un règlement concernant le vote secret et à en donner avis public

Attendu qu'avis public a été donné à cet effet et que ledit avis public et le certificat de publication de cet avis ont été lus au conseil

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération, il est ordonné et statué par règlement du conseil et le conseil ordonne et statue par règlement ce qui suit:

Règlement n° 29

que suivant le pouvoir que nous donne l'article 290 du code municipal de la Province de Québec actuellement en force, le conseil municipal du Canton Joly ordonne par règlement que la votation aux élections municipales se fasse au scrutin secret ainsi qu'à toute autre votation en général.

Fait le quatrième jour de Mars mil neuf cent dix huit

Signé Jules Ledoux  
Secrétaire

Signé Louis Jubinville  
Maire

Vraie copie  
Jules Ledoux  
Secrétaire

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
secondé par " Gustave Brisson

Que le conseil autorise à répondre à la lettre de la Commission des Chemins de fer du 12 février 1918 que le chemin public faisant l'objet du procès verbal dont copie nous a été remise ne servira pas seulement à servir le colon du lot n° 35 E.

fait

mais que les lots n° 37, 38 et 39 du même rang soit fait au gouvernement par M<sup>r</sup> Hornumida Labelle et Pierre Hilyoux et que l'ancienne sortie du 35 E se trouve supprimée par le fait de la construction du nouveau chemin stipulé au procès verbal - nous en concluons que nous avons droit à demander un assent public, tel que demandé précédemment

Adopté unanimement

6 mots corrigés  
J.E.

Proposé par M<sup>r</sup> le maire soit envoyé au cas le conseiller Arthur Labouli  
secondé par " Gustave Brisson

que Monsieur le Maire soit envoyé au conseil de Comté à tout laurier à la prochaine séance du conseil pour appuyer la résolution passée à notre conseil en séance du 4 février 1918 demandant à ce que les frais de voyage des maires se rendant au conseil de comté soient supportés par le comté et ce dans le cas où cette résolution serait au programme de la dite séance du conseil de comté

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
secondé par " Gustave Brisson

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés.

50\$ à Louis Jubinville pour la corp<sup>n</sup> frais de voyage au conseil de Comté en février 1918  
\* au Président d'Electin

4670  
5.00



310 r  
514  
à Pascal Labelle par les Intéressés de la Montée Hilfours.

Travaux faits dans le Pontic le 9 décembre 1917 - \$ 3.00  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
secondé par " Arthur Labonté

que l'audition des comptes soit acceptée telle que lue au conseil et examinée  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson  
secondé par " Arthur Labonté  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Secrét. Général

x Louis Jubinville  
Maire

Canada Municipalité du Canton Joly.

Proxima de Québec A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle  
district de Montcalm ordinaire des séances le 2 avril 1918 à 11 heures du matin conformément  
Comité Labelle aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à la quelle session  
2<sup>e</sup> Division sont présents Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Frédéric David,  
Arthur Labonté et Pacifique Labelle fils. formant quorum sous la Présidence  
de Monsieur Julien Brassard. Pro Maire  
Sont absent M<sup>r</sup> le Maire E. Jubinville et M<sup>rs</sup> les conseillers M<sup>r</sup> Brousseau et G. Brisson.  
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Frédéric David  
secondé par " Arthur Labonté  
que les minutes de la séance du 4 Mars dernier soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Pacifique Labelle fils.  
secondé par " Arthur Labonté

fév. 13 et

que le conseil en attendant la décision de la Commission des chemins  
de fer demande à la dite commission, de changer les vieilles barrières  
actuellement existantes, et de les placer au nouveau chemin construit  
suivant le projet verbal, pour permettre aux colons de sortir du Rang E.  
la crue des eaux les empêchant de sortir par un autre endroit et la prière  
de faire faire ce changement de suite

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté  
secondé par " Pacifique Labelle fils

av. 13 et 18

que le Secrétaire Trésorier donne ordre à l'Inspecteur de voirie Dolphin Paradis  
de réparer le pont de la montée Chapleau qui se trouve sur le lot 40 G.

sur le chemin Chapleau et ce aussitôt que les travaux pourront se faire  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David.  
Seconde par " Arthur Labonté

avis le 3.4.18

de convoquer par avis public tous les contribuables de la Paroisse du Canton Joly à se rendre à la séance spéciale du conseil municipal du Canton Joly qui sera tenue le lundi 8 avril courant à 10 heures du matin à la salle ordinaire des séances pour y discuter la question du chemin de la Prairie de Castor et d'en donner avis aux Conseillers absents

av. 3.4.18

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Pacifique Labellé fils.  
Seconde par " Frédéric David

Jusq. le 3.4.18

que le conseil s'adresse au Gouvernement pour obtenir de l'aide pour exhausser le chemin et le pont du Lot n<sup>o</sup> 10 du Rang B du Canton Joly parce que tous les ans au printemps ce chemin est recouvert de 4 à 5 pieds d'eau <sup>ce qui</sup> arrête complètement le trafic. le conseil estime que les travaux à faire coûteraient environ \$200<sup>00</sup>

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
Seconde par " Fred. David  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Ledoux  
Secr. Général

Julien Brassard

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
District de Montcalm  
St-Labellé 2<sup>e</sup> division

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly suivant résolutions passés en séance du 2 avril 1918 et avis régulièrement donné aux conseillers absents à la dite séance M<sup>r</sup> Ulric Brousseau et Gustave Brisson ainsi qu'à Honoré le Flain & J. Subinville et avis public lu à la porte de l'Eglise le 7 courant del quel il appert du certificat de publication, tenue à la salle ordinaire de séances le 8 avril 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec. à laquelle session sont présents. Honoré le Flain & J. Subinville et Messieurs les conseillers. Julien Brassard, Gustave Brisson, Fred. David, Ulric Brousseau, Arthur Labonté et Pacifique Labellé fils formant quorum sous la Présidence de Honoré le Flain.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit:  
La question en litige objet de la présente assemblée et sur lequel le vote de Paroisse doit se prononcer est le savoir si le chemin communément appelé "chemin de la Prairie de Castor" continuera à être entretenu aux frais de la

Municipalité du Canton Joly ou si celle-ci en abandonnera l'entretien et couvrira les risques des procès qui pourraient lui être intentés dans l'avenir.

On procède ensuite au vote de paroisse comme ci dessous:

Ont voté pour que le dit chemin continue à être entretenu par la Municipalité  
Messieurs P. E. Forget et Honorius Lecompte Total 2 votes

Ont voté pour que l'entretien en soit abandonné par la Municipalité  
Messieurs Hector Valiquette - Louis Valiquette, J. B. Ledillette - Jos. Savinoy  
Henri Godonot, Jules Brassard, André Brassard, Auguste Orban,  
Leholdule Belisle - Evariste St Jean, Denis Langon, Henri Brassard  
Téléphone Paradot, Raoul Labelle, Dorthe Belisle, Stanislas Hilgous.

Alfred Fugère, Arthur Alarie, Donat Clément, Joseph Boivin  
Thomas Lalonde - Téléphone Lafontaine, Daniel Brousseau Total 23 votes.

Il y a donc <sup>de majorité</sup> un vote en faveur de ce que la Municipalité du Canton Joly abandonne l'entretien du chemin de la Prairie de Castor et couvre les risques des procès qui pourraient lui être intentés dans l'avenir.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
secondé par " " Ulysse Brousseau

que comme suite au vote de Paroisse pris ce jour, la majorité de ce vote étant en faveur de ce que la Municipalité abandonne l'entretien du chemin de la Prairie de Castor le conseil décide donc de le abandonner conformément à ce vote et charge le Inspecteur de voirie de cette circonscription de poser à chaque extrémité du chemin, des pancartes indiquant que " ce chemin n'est pas à la charge de la Municipalité et que qui y passe le fait à ses risques et péril.  
Adopté unanimement.

Ordi est reçu de M<sup>r</sup> P. E. Forget à l'effet que le chemin de la Prairie de Castor soit réparé de suite là où il y a deux bancs de glace. Le conseil donne ordre ce jour à l'Inspecteur Aug. Orban de réparer ces deux endroits de suite.

Aussi ordonné à O. Charbonneau la conception lui demandant d'envoyer au conseil le montant des dommages qu'il prétend lui être dû pour avoir versé avec son voyage de faire dans le chemin du Rang B. en indiquant la date et le lieu.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
secondé par " " Gustave Brisson  
que la séance soit levée

Jules Godonot  
Secr. Général

Adopté unanimement.  
x Louis Jubinville  
Maire

Canada

## Municipalité du canton Joly

Province de Québec  
 district de Montcalm  
 C<sup>te</sup> Labelle & Division

A une session générale du Conseil municipal du canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 6 mai 1918 à 11 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Fred. David, Ulric Brousseau, Pac. Labelle fils formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller Fred. David

Seconde par " Gustave Brisson

que les minutes de séances des 2 et 8 avril dernier soient acceptées et signées  
 Adopté unanimement.

Lecteur est faite au conseil d'un avis de M<sup>re</sup> P. E. Forget en date du 6 mai 1918 demandant à ce que le chemin de la Prairie de Castor soit réparé convenablement à défaut de quoi des procédures seront prises contre la municipalité du canton Joly.

Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller Fred. David

Seconde par " Pacifique Labelle fil.

que, se basant sur le vote public rendu en session spéciale du 8 avril dernier au sujet de la Prairie de Castor le conseil s'en tient à ce vote.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller Pacifique Labelle fil.

Seconde par " Ulric Brousseau

que la démission de M<sup>re</sup> Fred. David comme conseiller pour la raison qu'il n'est plus propriétaire et que ses occupations en dehors l'empêchent d'assister au conseil soit acceptée et qu'il soit remplacé par M<sup>re</sup> Honoré Labelle fil.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller Gustave Brisson

Seconde par " Fred. David

que Jules Levesque soit nommé secrétaire trésorier au salaire de \$100<sup>00</sup> par an  
 Adopté unanimement.

Le compte de M<sup>re</sup> O. Charbonneau pour dommages encourus le 25 mars dernier par le fait du mauvais état des chemins est soumis au conseil et il est

Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller Julien Brassard

Seconde par " Ulric Brousseau

que le conseil décide que le secrétaire trésorier donne communication de ce compte à M<sup>re</sup> Henri Brassard et lui suggère de s'entendre avec M<sup>re</sup> O. Charbonneau

Adopté unanimement.

avis et assemblée

fil. 12.6.18

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 seconde par " Pacific Labelle fils

que les changements suivants soient faits au Role d'Evaluation

Remplacer le nom de M<sup>r</sup> Ernest Renaud au N<sup>o</sup> 41 soit remplacé par celui de P. E. Godard  
 " " Fred. David " 32 pour le lot N<sup>o</sup> 11 B par " Fred. David fils  
 " " " 32 " 12 B " " Nap. David fils  
 " " Aug. Orban " 100 " " S. Jutemille fils.

Adopté unanimement

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 seconde par " Gustave Brisson

que les comptes ci dessous soient acceptés & payés.

292 <sup>+</sup> 51 <sup>+</sup>	à P. Robin par les Intéressés	Entretien hiver Montée Hiljoun.	✓	17.00
1 <sup>+</sup> 64 <sup>+</sup> 79 <sup>+</sup>	à J. Boivin	" " pont Boivin	✓	7.00
64 <sup>+</sup> 74 <sup>+</sup>	à J. Boivin	" " madie Louizon	✓	40.00
74 <sup>+</sup> 12 <sup>+</sup>	à J. Brousseau	" " Chapleau	✓	40.00
170 <sup>+</sup> 302 <sup>+</sup>	à Nap. Gélina	" " Brassard G.	✓	25.00
164 <sup>+</sup> 517 <sup>+</sup>	à Henri Godard	" " Rang i Renaud		15.00
537 <sup>+</sup> 64 <sup>+</sup>	à Aug. Orban	" " Orban	✓	12.00
85 <sup>+</sup> 224 <sup>+</sup>	à Ed. Lafontaine	" " Brisson	✓	6.10
85 <sup>+</sup> 83 <sup>+</sup>	à Louis Hayer	" " "	✓	3.00
50 <sup>+</sup> 83 <sup>+</sup>	à Louis Jutemille	" " "	✓	40.95
304 <sup>+</sup>	à Jules Brassard par la Corp <sup>m</sup>	" " Rang J		15.00
	au à Jules Leloux pour l'Enseigne			3.00
65 <sup>+</sup>	à Leon Lecompte par la Corp <sup>m</sup>	pour Entretien hiver des lots cancellés du Rang i pour routes & Fugue		5.00
62 <sup>+</sup>	à Aug. Orban	" " chemin Prairie de Carter		25.93
62 <sup>+</sup>	"	" " Lots 24, 25, 26 G.		4.50
64 <sup>+</sup>	à J. Boivin	par J. M <sup>r</sup> Gibbon		2.00
119 <sup>+</sup> 14 <sup>+</sup>	"	par la Corporation Locative		6.50
311 <sup>+</sup> 222 <sup>+</sup>	à Raoul Labelle	par M <sup>r</sup> Valiquette		1.00
59 <sup>+</sup> 250 <sup>+</sup>	à P. Ponceint	par les Intéressés		2.00
304 <sup>+</sup>	à Jules Brassard par la Corp <sup>m</sup>	" " de Lots 3 <sup>i</sup> - 14, 15, 16 J		16.00
168 <sup>+</sup>	à J. J. Sacombe	" " Lot N <sup>o</sup> 4 <sup>i</sup> (hiver 1916, 17 - 1917, 18 et Rép <sup>m</sup> part)		7.75
54 <sup>+</sup>	à L. Gauthier père	" " Lots 11 <sup>i</sup> 13 et 14 <sup>+</sup>		1.50
54 <sup>+</sup> 522 <sup>+</sup>	"	par O. Gadbois		0.50
54 <sup>+</sup> 167 <sup>+</sup>	"	par W. Bélanger		1.00
54 <sup>+</sup>	à L. Gauthier fils	par la Corp <sup>m</sup>		2.50
54 <sup>+</sup> 322 <sup>+</sup>	"	par O. Gadbois		0.50
54 <sup>+</sup> 167 <sup>+</sup>	"	par W. Bélanger		1.00
322 <sup>+</sup> 167 <sup>+</sup>	à O. Gadbois	par la Corp <sup>m</sup>		1.60

à Reporter

140 F	à P. Clot fils	par la Corp <sup>m</sup>	Entretien hiver 1917-18.	lots 11-13-14	3.10
140 F	"	par O. Gauthier	"	sa frontière hanté	0.50
822 F	"	par M. Bélanger	"	sa part de hanté hanté	1.00
140 F				Adopté unanimement	
167 F					

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller J. Brassard  
 seconde par M<sup>r</sup> " Ulric Brousseau  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux  
 Sec. Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 district de Pontcalvy  
 Comté d'Abotville.

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 juin 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Ulric Brousseau et Arthur Labonté formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Ulric Brousseau  
 seconde par " Arthur Labonté

que les minutes de la séance du 6 Mai 1918 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Ulric Brousseau  
 seconde par " Arthur Labonté

que en réponse à la lettre de M<sup>r</sup> Eug. Prévost du 13 mai 1918 le conseil charge le Secrétaire Trésorier de lui écrire que la Municipalité se soumet au jugement de la Commission des chemins de fer mais conditionnellement à ce que les travaux soient exécutés immédiatement, la situation telle qu'elle existe maintenant étant très préjudiciable aux récoltes du propriétaire du lot 35 F.

Adopté unanimement.

Communication est faite d'une motion proposée au conseil de comté à la séance du 13 mars 1918 par M<sup>r</sup> Aug. Lallier pour passer un règlement fixant à 2 1/2" au moins et 4" au plus la largeur de bandes de roue des voitures destinées à porter de lourdes

communiqué le 5.6.18

charges, après examen de cet avis de motion il est

proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 seconde par " Arthur Labonté

que le conseil municipal du Canton Joly s'oppose vivement à ce règlement

Adopté unanimement.

av. 5.6.18  
J.S.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Urie Brousseau  
 seconde par " " Julien Brassard  
 que l'inspecteur de voirie actuel M<sup>r</sup> Aug. Orban soit remplacé par Louis Jubinville fils.  
 Aug. Orban étant souvent absent de la paroisse.

Adopté unanimement.

fait 5.6.18

Communication est faite au conseil de la lettre de M<sup>r</sup> O. Charbonneau du 26 mai 1918  
 Le secrétaire trésorier est chargé de lui répondre que nous avons avisé M<sup>r</sup> Henri Brassard  
 de s'entendre avec lui pour éviter toutes procédures toujours coûteuses pour l'une  
 et l'autre des deux parties.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Urie Brousseau  
 seconde par " " Arthur Labonté  
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

322 \$	à Olivier Gadois par les Int. de la montée du rang H	Entretien du 1 <sup>er</sup> mai 1917 au 1 <sup>er</sup> mai 1918	4 <sup>00</sup>
<u>250 \$</u>			
222 \$	à Hector Valiquette par	hois Bégnas, Entretien d'hiver de sa frontière.	✓ 3.00
<u>70 \$</u>			
222 \$	" " Fred David	" " "	✓ 3.50
<u>81 \$</u>			
211 \$	" " Wilfred David	" " "	✓ 1.50
<u>9 \$</u>			
221 \$	" " Henri Brassard	" " "	✓ 1.50 9.50
<u>196 \$</u>			

Adopté unanimement.

av. 5.6.18  
J.S.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 seconde par " " Arthur Labonté  
 que le conseil a pris en considération la demande de M<sup>r</sup> L. E. Forget de prendre l'entretien  
 du chemin de la Prairie de Castor à sa charge avec M<sup>r</sup> E. Benet et M<sup>r</sup> E. de L. Bastien ainsi que  
 le lot n<sup>o</sup> 28 du rang G. si il est pris au gouvernement. et que M<sup>r</sup> Forget serait débarrassé  
 de sa frontière actuelle du lot n<sup>o</sup> 29. partant du chemin de la Prairie de Castor à elle jusqu'à  
 la ligne de M<sup>r</sup> J. Larivard (lot 26 H) et que cette frontière soit reportée dans le chemin de  
 la Prairie de Castor, que les Intéressés ci-dessus soient déchargés de toute participation  
 aux frais d'entretien & autres, de la Montée Brisson - Orban hiver et été.  
 Le conseil décide de convoquer à une session spéciale qui aura lieu le lundi  
 10 courant à 10h<sup>00</sup> du matin tous les Intéressés de la montée Brisson - Orban et  
 d'en donner aussi avis aux conseillers absents.

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller U. Brousseau  
 seconde par " " A. Labonté  
 que la séance soit levée après à 10h<sup>00</sup> à 10h<sup>15</sup> du matin  
 Adopté unanimement.

Jules LeDoux  
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Montcalm,  
C<sup>te</sup> Labelle.

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée et comme suite à une résolution en séance du 4 courant, tenue à la Salle ordinaire de Séances le 10 Juin 1908 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Ulric Brousseau, Arthur Labonté et Pacifique Labelle fils formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Pacifique Labelle fils.

que le Règlement n<sup>o</sup> 31 soit amendé comme suit:

que les lots n<sup>os</sup> 19, 24 à 29 Rang G. soient détachés de toute charge et extraction de la route Brissou-Orban, que la frontière du lot n<sup>o</sup> 29 depuis le chemin de la Prairie de Castor à aller à la limite du lot 26 H. soit prise dans le chemin de la Prairie de Castor, que cette ancienne frontière du lot 29 G. ainsi que le bout du lot 26 H. soient formés si le Gouvernement nous y autorise, jusque l'ancien terrain de M<sup>r</sup> Kap. Ostigny et si l'autorisation ne nous est pas accordée, ce bout de chemin restera à la charge des Intéressés.

Que les propriétaires des lots 19, 24 à 29 du Rang G. prennent à leur charge tous les frais d'entretien, réparation et construction de clôtures et toutes responsabilités du chemin de la Prairie de Castor pendant du bout de la nouvelle frontière de M<sup>r</sup> P. E. Forget à aller jusque la frontière Orban et que le coût de l'entretien et de tous travaux, clôtures etc soient repartis entre les propriétaires des lots 19, 24 à 29 du Rang G. au prorata de leur Évaluation.

Proposé en amendement par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson

Secondé " " " Ulric Brousseau

que le Règlement n<sup>o</sup> 31 soit amendé comme ci-dessus, sauf que l'entretien de l'ancienne frontière de M<sup>r</sup> P. E. Forget à aller jusque à l'ancien terrain de M<sup>r</sup> Kap. Ostigny soit à la charge de la Paroisse.

ont voté pour l'amendement Messieurs G. Brisson, U. Brousseau, A. Labonté

" la motion principale " J. Brassard et P. Labelle fils.

M<sup>r</sup> P. Labelle fils n'ayant pas compris la motion principale déclare au vote, voter pour l'amendement.

la proposition en amendement ayant réunis le plus grand nombre de votes est acceptée unanimement.

Ent J. G.



Communication est faite au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> H. J. Humphrey Secrétaire de la C<sup>o</sup> du C. P. R. en date du 4<sup>e</sup> demandant au Canton Joly de déposer \$150<sup>00</sup> pour couvrir les frais de construction d'un crossing public à la nouvelle montée miljours lot 35E.

Le conseil autorise le Secrétaire Trésorier de répondre à cette lettre en demandant simplement un crossing privé vis à vis le nouveau chemin c'est à dire de changer le ancienne levée existante un peu plus loin et les placer au nouveau chemin ce qui serait beaucoup moins coûteux

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller G. Brisson

Seconde par " H. Brousseau

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec a une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de la Cité de Québec des heures le 2<sup>e</sup> juillet 1918 à 10<sup>h</sup> du matin conformément aux dispositions du

Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassau, H. Labelle fils, Gustave Brisson, Alric Brisson et Sac. Labelle fils, formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassau

Seconde par " Gustave Brisson

que les minutes de la séance du 4 juin dernier soient acceptés & signés

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassau

Seconde " " H. Labelle fils

que l'acceptation de minutes de la séance du 10 juin dernier soit remise à une séance spéciale qui sera convoquée aussitôt que le Secrétaire Trésorier saura du Ministre de la Colonisation, ce qu'il comprend par Intéressés d'après sa lettre du 27 juin 1918, si ce sont ceux qui ont leur sortie dans le bout de chemin qu'on veut fermer ou ceux qui sont attachés aux travaux de la route que l'on veut fermer.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller P<sup>r</sup> Labellé fils  
 Secrétaire par M<sup>r</sup> Brasseur  
 que le rôle d'évaluation soit revu, amendé et homologué avec les  
 modifications suivantes:

- ✓ n. 16. Remplace le nom de Gustave St Jean par celui de Adrien Podillette
- ✓ " 17 " " Louis Gagnon " Jos. Paradis Langoy
- ✓ " 18 " " John Vallé " Napoleon Belisle.
- ✓ " 33 " " Godfried Parquette " Adéland Forjette
- ✓ " 32 " " Fred. David P<sup>r</sup> par celui de Fred. David fils pour le lot n<sup>o</sup> 11 Evaluation 360<sup>o</sup>
- ✓ " " " " nap. David " 12 " 140<sup>o</sup>
- ✓ " 41 " " Ernst Renaud par celui de P. E. Godard.
- ✓ " 42 change l'Eval<sup>o</sup> de Bâtisses de St. Reomple et les ponts de 120<sup>o</sup> à 170<sup>o</sup> Eval<sup>o</sup> totale 530<sup>o</sup>
- ✓ " 44 Remplace le nom de Jos. Miljours par celui de Pierre Miljours.
- ✓ " 48 ajoute à l'Eval<sup>o</sup> de Stn. Miljours 25<sup>o</sup> pour les Bâtisses soit en tout 225<sup>o</sup>
- ✓ " 53 Remplace le nom de Hector Valiquette par celui de Henri Valiquette et  
 diminue l'Eval<sup>o</sup> de bâtiment de 135<sup>o</sup> soit une Eval<sup>o</sup> totale de 455<sup>o</sup> au lieu de 580<sup>o</sup>.
- ✓ " 56 Supprimer l'Evaluation de la C<sup>o</sup> immobilière Richelieu
- ✓ " 57 " " Victor Nazire.
- ✓ " 62 Diminue l'Evaluation de terrain de Anj. Brisson de 30<sup>o</sup>
- ✓ " 62<sup>A</sup> Entre le nom de St. Delorme pour une partie des lots 2<sup>o</sup> 14. 15<sup>o</sup> et l'Eval<sup>o</sup> = 30<sup>o</sup>
- ✓ " 64 Remplace le nom de Alph. Bélanger fils par celui de G<sup>r</sup> 4<sup>o</sup> ou Anadé
- ✓ " 67 " " P. E. Forjett " Lucien Forjett.
- ✓ " 88 " " John E. Mc Cabe " René Labellé
- ✓ " 89 " " G. J. A. Madsworth " P. E. Forjett.
- ✓ " 91 " " J. B. G. Gagnon " J<sup>o</sup> Walbracq.
- ✓ " 96 partie l'Eval<sup>o</sup> de Jos. Sainton pour les Bâtisses de 250<sup>o</sup> à 275<sup>o</sup>
- ✓ " 100 " " Anj. Orlean " S. Jubinville fils
- ✓ " 106 Diminue l'Eval<sup>o</sup> de P. E. Godard de 140<sup>o</sup> montant des Bâtisses brûlés.
- ✓ " 117 Remplace le nom de Cantor Joly par celui de Jules Brasseur et diminue l'Eval<sup>o</sup> de 40<sup>o</sup> montant des Bâtisses  
 qui ont été brûlés
- ✓ " 118
- ✓ " 126 partie l'Eval<sup>o</sup> de ch. maille pour les Bâtisses de 70<sup>o</sup> à 175<sup>o</sup> "
- ✓ " 132 Supprimer l'Evaluation de Jos. Daldue
- ✓ " 133 " " Alex. Cote P<sup>r</sup> " 216
- ✓ " 134 " " Jules Brasseur
- ✓ " 137 " " Jos. Lavigne.

Adopté unanimement

Communication est faite au conseil de la lettre de M<sup>r</sup> Kavanagh. L'opie  
 et Facoste au sujet du mauvais état du chemin Chapleau et des deux  
 ponts. Dans G., il est

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller G. Brasseur

Secrétaire par " " Jules Brasseur

que le Secrétaire donne avis à l'Empereur de l'avis d'avis à

d. 5. 7. 18

th. à H. E. L. 65. 7. 18

faire répar. cela de suite

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller G. Brisson  
 Secrétaire par " J. Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

140x	Payable à P. Clot fils par la Corp <sup>on</sup> pour travaux faits sur les lots 11. 13 <sup>i</sup> et 14 <sup>j</sup>	2 jours	4.00
140x	Paul Brassard " " montée du Rang J	3 "	6.00
54x	Charles " " " "	3 "	6.00
54x	L. Gauthier fils " " Lots 11. 13 <sup>i</sup> et 14 <sup>j</sup>	2 "	4.00
54x	Arthur Gauthier fils de Louis " " "	2 "	4.00
54x	" " " par M. Delange sa part montée Rang i	1 "	2.00
329x	Auf. Sigorin par Paul Vennat pour imp. clôture de l'usine et av. "		3.60
50x	à l'usine de la Montée Brissou. Travaux Ete 1918 18.19 et 20 fin.		
50x	L. Jubinville Père	3 jours.	6.00
50x	Jos. Heilleu	3 "	6.00
335x	Ed. Lafontaine	3 "	6.00
50x	Louis Hayer	3 "	6.00
62x	Louis Jubinville fils	3 " avec cheval	9.00
50x	Louis Heilleu	3 "	6.00
511x	Magloire Labelle	3 "	6.00
73x	François Wallorecq	3 "	6.00
74x	Pierre Sarridon	3 "	6.00
74x	Joseph " Père	1 " avec chevaux	5.00
74x	" " "	1/2 "	3.00
74x	" " "	3/2 " avec 1 cheval	1.50
74x	" " fils	2 "	4.00
74x	Emile " "	2 "	4.00
329x	Auf. Sigorin	2 "	4.00
329x	Abondille Sigorin	1 "	2.00
329x	Arthur " "	1 "	2.00
320x	Lucien Rochon	1 "	2.00
335x	Edouard Lafontaine 2 morceaux de bois 8x8x13.		1.00
62x	L. Jubinville fils 5 " 4x5x13 <sup>i</sup>		2.00
165x	à divers par les Int. Montée Brissou G. Travaux Ete 1918		43.00

34.50

Adopté unanimement

Proposé par le conseiller U. Brousseau  
 Secrétaire " H. Labelle fils

qu'il soit accordé à P. Imp. P. Clot fils 12<sup>00</sup> pour la coté Pactor. et 20<sup>00</sup> pour la Montée du Rang J

Proposé par le conseiller G. Brisson  
 Secrétaire " J. Brassard

que la somme soit élevée

Louis Jubinville  
 Maire

Jules Dubouché  
 Sec. Brissou

Canada

Municipalité du Cantan Joly

Province de Québec

district de Montcalm

C<sup>te</sup> Labelle. 1<sup>er</sup> Div<sup>on</sup>

A une session Général du Conseil municipal du Cantan Joly tenue à la Salle ordinaire des séances, le 5 août 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec. à la quelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville, et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson et Ulric Brousseau formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé par " Gustave Brisson  
 que les minutes de la séance du 2 juillet 1918 soient acceptées et signées sauf que la résolution homologuant le Rôle d'Evaluation soit amendée comme suit en y ajoutant:

- 1<sup>er</sup> Lot n<sup>o</sup> 263 du Rang E. Terrain évalué à \$100<sup>00</sup>
- 2<sup>e</sup> " " 38 " " " \$100<sup>00</sup>
- 3<sup>e</sup> " 24. 25 Rang B. Leopold Genet " " " \$200<sup>00</sup> - Bâtisse 100<sup>00</sup>
- 4<sup>e</sup> " " du Rang E " " " \$100<sup>00</sup>
- 5<sup>e</sup> " 39 " " " \$100<sup>00</sup>

C<sup>te</sup> Porter l'Evaluation du C.P.R. de 500... à 1500-9

Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> A. J. Humphreys, superintendant de la C<sup>te</sup> du C.P.R. en date du 28 juin 1918 P.C. 9392. et d'une lettre de la Commission des chemins de fer en date du 1<sup>er</sup> août 1918 n<sup>o</sup> 28324. Le conseil autorise le Secrétaire Trépoont à faire signer par M<sup>r</sup> Raoul Labelle, une lettre dans laquelle il consent à ce que la barrière placée sur son terrain soit changée de place comme il est dit dans la lettre de M<sup>r</sup> Humphreys

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller U. Brousseau  
 Secondé par " Julien Brassard.

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

83<sup>x</sup> par le G<sup>er</sup> de la montagne Brisson. Orban. travaux faits en Juin 1918

50 <sup>x</sup> à Louis Jubinville.	1/2 jour	1.00
50 <sup>x</sup> à Louis Boyer	1 1/2 jours.	3.00
335 <sup>x</sup> à bel. Saperstavie	1 1/2 jour	3.00
62 <sup>x</sup> à L. Jubinville fils	1 1/2 " avec cheval	4.50
50 <sup>x</sup> à L. Hirou	1/2 "	1.00
74 <sup>x</sup> à Pierre Saindon	1/2 "	1.00
1 <sup>x</sup> à J <sup>er</sup> Saindon père	1/2 " avec cheval	2.50
1 <sup>x</sup> " " fils	1/2 "	1.00
1 <sup>x</sup> à Emil Saindon	1/2 "	1.00

			Repart	
734	à M <sup>re</sup> Malbecq.	1/2 jour		1.00
329	à Anj. Sigorin	1/2 "		1.00
329	à Abondillus "	1/2 "		1.00
329	à Arthur "	1/2 "		1.00
50	à M <sup>re</sup> Magloire Labille	1/2 "		1.00
50	à M <sup>re</sup> Meiller	1/2 "		2.00
320	à Lucien Rochon	1/2 "		1.00
				26.00
434	à Abondillus David.	par le bord du front maison en Juin 1918.	Repart du front	P. 5.50
89	"	repart frontière vis Bigras en Sept. 1917	P.	1.00
434	"	"		
70	"	"		
89	à M <sup>re</sup> par le bord du front David	en Sept. 1917		
41	à M <sup>re</sup> Wilfrid David	3 heures.	P.	0.75
434	à Abondillus David	2 "		0.75
224	à Louis Valiquette	2 "		0.75
222	à Hector "	2 "		0.75
296	à Henri Brassard	2 "		0.75
408	à Joseph David	2 "		0.75
76	à Henri Lamyon	2 "		0.75
219	à Rodfried Pasquette	3 "		0.75
309	à J. B. Paradis	648 pieds bois machis -> Co.		12.96
				18.96
322	à Olivier Gachais	par la montée Rang St. Eustache montée Juillet 1918		7.00
250	à Fonds Patisserie et fraic.			12.00
63	à Alfred Eugénie	Entier de hior de lots 23-24-25		
63	"	par le Corp <sup>o</sup> Lot 23 <sup>6.40</sup> Lot 24 <sup>6.50</sup>		12.90
63	"	par les chos. Sealemt Lot 25 <sup>26</sup>		5.10
197	à M <sup>re</sup> Payable par la C <sup>o</sup>	Routte du Rang J. Brassard	juillet 1918	
339	à Paul Brassard.	homme et bombeur	4 jours.	12.00
339	à Charles "	"	4 "	8.00
				20.00
54	à Arthur Gauthier	fil. de Louis	1 jour et 9 heures.	3.80
54	à Henri "	"	1 jour avec bombeur <sup>3.00</sup> 9 h <sup>30</sup> sans <sup>1.80</sup>	4.80
140	à P. Clot fils	"	1 jour et 9 heures	3.80
				12.40
54	à Henri Gauthier	8 h <sup>30</sup> avec bombeur.	Lot 13	2.00
54	à Arthur Gauthier	8 h <sup>30</sup> "	frontière al. côté J	2.00

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Seconde " Gustave Brassard

que le conseil du Canton Joly donne ordre au Secrétaire Trévort  
 de donner avis à la porte de l'Eglise qu'un règlement sera passé  
 à suivre.

à la prochaine séance pour prévoir une taxe de 1¢ dans la piastre pour rencontrer les dépenses au 31 Décembre 1917

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Elie Brousseau  
 Secondé par " Jules Brassard  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Brassard  
 Secrétaire

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire  
 district de Montebello des séances le 3 Septembre 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents  
 M<sup>r</sup> Labelle (M<sup>r</sup> Dist) Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard  
 M<sup>r</sup> Labelle fils et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Secondé par " M<sup>r</sup> Labelle fils.

que les minutes de la séance du 5 Août 1918 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

De chemins de la Prairie de Castor.

Le conseil après avoir entendu les arguments exposés par M<sup>r</sup> F. de S. Bastien remet la discussion de cette question à la prochaine assemblée à laquelle tous les Conseillers seront spécialement priés d'assister et prendre une décision à ce sujet.  
 De octroi de loc. pour la montée du Rang 5.

Communication est faite au Conseil d'un octroi de \$100.00 reçu du gouvernement au nom du secrétaire briserie pour réparation de la montée du Rang 5

Il est proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté  
 Secondé " M<sup>r</sup> Labelle fils

que M<sup>r</sup> Louis Lanthier fils soit nommé conducteur des travaux  
 que l'emploi comme le disent les instructions, les colon du Rang autant que possible  
 et que ce chemin soit travaillé convenablement sur tout le parcours de la montée

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Secondé " M<sup>r</sup> Labonté

que le Secrétaire bris. écrive à la Bell Téléphone C<sup>o</sup> d'avoir à recueillir tous ses poteaux du Rang 5  
 lesquels nuisent à la circulation.

Adopté unanimement

le 5. 9. 18

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller H. Labellé fils  
 Seconde par ——— A. Labonté

que comme suite à la lettre du C. P. R. du 28 juin 1918 n<sup>o</sup> F. C. 4392, le Secrétaire Trésorier  
 envoie à la dite C<sup>ie</sup> la somme demandée de \$90<sup>00</sup> pour le nouveau <sup>prise</sup> crossing et le  
 changement de barrières au lot 35 F. tout en demandant à nouveau à la C<sup>ie</sup>  
 que ces travaux soient faits gratuitement ou tout au moins dans les conditions  
 les plus économiques possibles pour la Corporation, cette somme de \$90<sup>00</sup> sera  
 à répartir entre tous les Intéressés attachés au procès verbal du 26 juillet 1917  
 et ceux qui ont pris les lots du Rang E. du 36 au 40. et suivant les conditions  
 du sus dit procès verbal.

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Julien Brassard  
 Seconde par ——— Arthur Labonté

sur le 4.9.18

que l'inspecteur de voirie Dolfhis Paradis soit avisé d'avoir à faire réparer  
 le chemin allant à la petite rivière lots 34. 35 G. à la grosse roche et  
 aussi le pont du crique noir le quel surtout doit être réparé de suite

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Seconde par ——— H. Labellé fils

que l'inspecteur J. Subinville fils pour réparation du pont Dauphine soit accordé  
 et payé ——— \$ 2<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Seconde par ——— Arthur Labonté

que après lecture de l'avis public et du certificat de publication de cet avis <sup>donné</sup> par le Secet  
 Trésorier le 24 août 1918 au sujet de la taxe municipale de 1918 le Règlement n<sup>o</sup> 40  
 tel que ci-dessous soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier  
 Règlement n<sup>o</sup> 40.

Fixant le taux de la Taxe municipale pour l'année 1918.

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle  
 ordinaire des séances, le 3 septembre 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément  
 aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session  
 sont présents: Messieurs le Maire Louis Subinville et Messieurs les Conseillers  
 Julien Brassard, Horm. Labellé fils et Arthur Labonté formant quorum tous  
 la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard.

Seconde par ——— Arthur Labonté

et résolu unanimement que le règlement ci après soit homologué et signé par  
 Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Attendu qu'à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly

Le 5 Août 1918 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire de cette Municipalité à préparer un règlement concernant le taux de la taxe municipale pour l'année 1918 et à donner avis public en conséquence.

Attendu qu'avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et l'avis de publication de cet avis ont été lus en conseil.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération.

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent quatre vingt huit dollars et quatre vingt huit centimes soit prélevée par cotisation ou par voie de taxe directe sur les biens imposables de la Municipalité du canton Joly pour rencontrer les dépenses de l'année finissant le 31 Décembre 1917 savoir:

Expenses de la salle publique	\$ 25.00
Fonds d'abaissement et fure	24.06
Intérêt	48.00
Conseil de Comté	10.54
Clôtures	54.25
Chemins	205.39
Salaires du Secrétaire	75.00
Taxes diverses	6.73
Divers	39.91
	<u>\$ 488.88</u>

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:

Qu'afin de rencontrer la somme de \$ 488.<sup>88</sup> due par la corporation pour les causes et raisons ci dessus, une taxe ou imposition de une piastre dans chaque cent piastre de la valeur cotisée des biens imposables de la Municipalité du canton Joly soit, par la présente imposée et devra être prélevée à la manière voulue par la loi et que le Secrétaire du Conseil, au bureau duquel la dite somme de \$ 488.88 a été cotisée et collectée comme sus dit sera élu et payable, sera tenu de faire un rôle de perception accoutumé de prélever par voie de taxes directes la cotisation imposée par la présente aussitôt après la publication du présent règlement.

Donné à Labelle ce 3<sup>m</sup> jour de Septembre 1918

Signé Jules Hudon  
Secrétaire

Signé Louis Jubinville  
maire  
Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller de Labelle fils  
secondé par M<sup>r</sup> Labonté

qu'il soit autorisé à réparer le pont de Dauphine au mieux des intérêts de la Corporation

Adopté unanimement.



Proposé par <sup>n°</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Seconde " " Art. Labelle  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Sec. Général

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 District de Montcalm  
 St-Labelle

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 23 Septembre 1918 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, H. Labelle fils et Pac. Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par <sup>n°</sup> le conseiller Pac. Labelle  
 Seconde par " " H. Labelle fils

que Monsieur Jules Brassard soit nommé conducteur des travaux de la route du rang J et que ces travaux soient faits immédiatement

Adopté unanimement

Proposé par <sup>n°</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Seconde par " " Pac. Labelle  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Sec. Général

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 district de Montcalm  
 Comté Labelle

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Octobre 1918 à 11 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Honoré Labelle fils, Ulric Brousseau et Gustave Brisson formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard nommé maire protempore. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Ulric Brousseau.

Secondé par " " Honoré Labelle fils

que M<sup>r</sup> Julien Brassard soit nommé Maire protempore

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Honoré Labelle fils

Secondé par " " Ulric Brousseau

que les minutes des séances des 3 et 23 Septembre dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson

Secondé par " " Honoré Labelle fils

que le Secrétaire Trésorier écrive à la C<sup>ie</sup> du C.P.R. pour demander pourquoi les travaux sont arrêtés au crossing du Mileage 82<sup>es</sup> et lui dire qu'il y a urgence à ce que ces travaux se terminent de suite.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson

Secondé par " " Ulric Brousseau

que le conseil donne ordre à M<sup>r</sup> W. Hantel ici présent d'avoir à mettre passable sa frontière du lot n<sup>o</sup> 7 du Rang D dans le délai de huit jours, après ce délai si les travaux ne sont pas faits que l'Inspecteur de voirie Raoul Labelle soit autorisé à les faire à la charge de M<sup>r</sup> W. Hantel

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson

Secondé par " " Honoré Labelle fils

que le Secrétaire Trésorier donne un avis public qui me réclament sera préparé, examiné et homologué à la séance du 4 novembre prochain pour amender le procès verbal du Surintendant Spécial M<sup>r</sup> J.-B. Cédillotte du 31 juillet 1916. comme suit:

M. Labelle  
 le 11-10-18  
 15

En supprimant: "mais à partir de la jonction du chemin nouveau au chemin de la Petite Traversée  
 " le bout du chemin de la petite Traversée se rendant jusqu'au Rang H  
 " sera en tronche à la charge des propriétaires des lots 30, 31, 32, 33, 34, 35  
 " du Rang G. qui seront également attaché à l'entretien du pont,  
 et on le remplaçant par.  
 " que le bout du chemin du Rang G. partant de la jonction du  
 " nouveau chemin objet du procès verbal des Emissaires Spéciaux M<sup>rs</sup>  
 " J.B. Ledillette du 31 juillet 1916 jusqu'au Rang H. ainsi que  
 " le pont du crêpe noir seront à la charge de tous les  
 " Intéressés de la troncée Chapleau Rang G. & H. des lots 30 à 40  
 " du Rang G. et 34 à 37 du Rang H  
 et qui avis personnel en soit donné également à tous les Intéressés  
 de la Troncée Chapleau.

fait le 10/11/18

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau  
 Seconde par H. Labelle fils.

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés.

- 3134  
264 à Aug. Brisson par les Intéressés de la troncée Brisson-Caban pour avoir enlevé un arbre dans le chemin du bord du Lac Labelle le 25.5.18 \$1<sup>50</sup>
- 43  
89 à Almondillus David par les Intéressés aux ponts Rang B. réparation du pont Bigras le 9 août 1918 \$1.05

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
 Seconde par " Ulric Brousseau  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Sec. Brisson

Jules Brousseau  
 Pré. maire

Canada  
Province de Québec  
district de Montcalm  
St-Labell & Div<sup>m</sup>

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 4 novembre 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jabinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Ulric Brousseau, Pacifique Labelle et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

secondé par " Ulric Brousseau

que les minutes de la séance du 7 Octobre dernier soient acceptés et signés

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

secondé par " Julien Brassard

qu'après lecture de l'avis public et d'un certificat de publication de cet avis donné par le Secrétaire Trésorier le 9 octobre 1918 au sujet de l'amendement au procès verbal du Surintendant spécial M<sup>r</sup> J. B. Cédillotte du 31 juillet 1916 le Règlement n<sup>o</sup> 41 tel que reproduit ci-dessous soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Règlement n<sup>o</sup> 41

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 4 novembre 1918 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jabinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Ulric Brousseau, P. Labelle et Arthur Labonté.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

secondé par " Julien Brassard

et résolu unanimement que le règlement ci-après soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue le 7 Octobre 1918 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire de cette Municipalité à préparer un règlement pour amender le procès verbal du Surintendant spécial M<sup>r</sup> J. B. Cédillotte du 31 juillet 1916

Attendu que avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et le certificat de publication, de cet avis ont été lu au Conseil.  
Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération, il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le Conseil ordonne et statue par règlement ce qui suit.

Règlement n° 41

Amendant le procès verbal du Surintendant Spécial M<sup>r</sup> J. B. Cédillotte du 31 juillet 1916 pour ouvrir un chemin de sortie pour les lots 30, 31, 32, 33, 34, 35 du Rang G du Canton Joly comme suit:

" En supprimant les mots: mais à partir de la jonction du chemin nouveau au chemin de la Petite Rivière, le bout du chemin de la Petite Rivière se rendant jusqu'au Rang H sera en montée  
" à la charge des propriétaires des lots 30, 31, 32, 33, 34, et 35 du Rang G, qui seront également attachés à l'entretien du Pont.

" Et en le remplaçant par:

" que le bout du chemin du Rang G partant de la jonction du chemin nouveau objet du procès verbal du Surintendant Spécial M<sup>r</sup> J. B. Cédillotte du 31 juillet 1916 jusqu'au Rang H ainsi que le pont de ceinture noir seront à la charge de tous les Intéressés de la Montée Chapleau Rang G et H, des lots 30 à 40 du Rang G, et 34 à 37 du Rang H.

Salaelle ce 4 novembre 1918

Signé Jules Ledoux  
Secr. Général

Signé Louis Subinville  
Maire

Vrai copie certifiée

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jules Ledoux  
Secr. Général

Secondié par " Julien Brassard

\* que le nom de M<sup>r</sup> Adonias Paradis soit renté au Rôle d'Evaluation pour le lot n° 26 du rang J ancien lot de La Rivière. Évalué à 100<sup>00</sup>  
\* que le nom de M<sup>r</sup> Alexis Labey soit renté au Rôle d'Evaluation comme occupant des lots 3/4 et 25 Rang H.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondié par " Julien Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

311 ✓ à M<sup>r</sup> Mad. Labelle par les Ent. de la Montée Milfours pour travaux faits le  
61 ✓ 6 Sept. au coin de la 1<sup>ère</sup> Montée avec 2 Chevaux. 2<sup>50</sup>

104 ✓ à M<sup>r</sup> Delp. Paradis par la Montée Chapleau pour travaux faits dans le bout du  
170 ✓ chemin de la Petite Rivière qui est en montée 7.50

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Arth. Labouté  
 seconde par " Ulysse Brousseau  
 que M<sup>r</sup> Julien Brassard soit nommé membre du bureau local d'Hygiène  
 du canton Joly en remplacement de M<sup>r</sup> Son Pire  
 qu'il soit nommé officier exécutif du dit bureau  
 et que M<sup>r</sup> le docteur A. Dufresne soit nommé médecin du dit bureau  
 Le bureau d'Hygiène se compose donc de M<sup>r</sup> J. Jubinville P<sup>r</sup>, U. Brousseau et J<sup>r</sup> Brassard  
 Adopté unanimement

av. verbal le 5. 11. 18

- écrit le 7. 11. 18

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard.  
 seconde par " Arthur Labouté  
 que le Sec<sup>t</sup>. Trésorier donne avis à l'Inspecteur de voirie du Rang B  
 d'avoir à faire effaroucher de suite des deux côtés les chemins des lots  
 n<sup>o</sup> 4 à 8 du Rang B. et le n<sup>o</sup> 19 anciennement noé Bigras  
 Adopté unanimement.

av. 7. 11. 18

1<sup>o</sup>

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labouté  
 seconde par " Pacifique Labelle  
 que l'Inspecteur de voirie M<sup>r</sup> Louis Jubinville fils. soit autorisé  
 à remplacer les garde-fous du pont du Dauphiné qui ne sont plus  
 utilisables ainsi que les madriers absolument inservicables; que  
 le Sec<sup>t</sup>. Trésorier voie M<sup>r</sup> J. B. Paradis et lui demande le prix  
 de madriers de 3" en largeur. 13' de long. et en informer  
 l'Inspecteur.

av. 7. 11. 18

2<sup>o</sup>

que le Sec<sup>t</sup>. Trésorier donne avis à l'Inspecteur du Rang A  
 d'avoir à faire réparer de suite les garde de corps du front Labelle  
 et pour le pont Lidillotte voir les Intéressés pour s'entendre avec eux  
 Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Pac. Labelle  
 seconde par " Julien Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jub. Pedoux  
 Sec<sup>t</sup>. Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 dit de Montcalm  
 C<sup>te</sup> de Labelle & Div<sup>ion</sup>

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 14 novembre 1918 à 11 h<sup>es</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Normand Labelle et Arth. Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

secondé par " Arthur Labonté

que comme suite à la demande de la C<sup>ie</sup> du C. P. R. faite par son représentant M<sup>r</sup> Walsh Road Master au bureau du Secrétaire Trésorier et communiquée par celui-ci au Conseil et après délibération le Conseil décide d'accepter la proposition de la C<sup>ie</sup> du C. P. R. de faire un crossing public sur les lots 35<sup>es</sup> et 7<sup>es</sup> pour le prix de \$115<sup>00</sup> au lieu de \$130<sup>00</sup> primitivement demandé et que le conseil supporte la différence de prix entre le prix du crossing privé et du crossing public soit \$25<sup>00</sup> la balance \$90<sup>00</sup> étant à la charge des intéressés suivant la résolution passée en séance du 3 septembre dernier et que le Secrétaire Trésorier donne avis de la résolution ci-dessus de suite à la C<sup>ie</sup> du C. P. R.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller H. Labelle

secondé par " J. Brassard

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jul. Labonté  
 Sec<sup>taire</sup> Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

fin 14.11.18

Municipalité du Canton Joly.

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm  
 St. Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Décembre 1918 à 10 1/2 h. du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson et Pacifique Labelle fils formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard

secondé par " Pacifique Labelle fils.

que les minutes des séances des 4 et 14 novembre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard

secondé par " Pacif Labelle fils

que les enchères faites à la porte de l'Eglise le 17 novembre 1918 pour l'entretien d'arbres des diverses montées ci-dessous soient adjudicés par contrat comme suit:

3104	montée Milfours	adjudicataire	Marcel Labelle	# 23.-
516	"	"	Ed. Séigny	" 5.-
2910	montée du Bourg St.	"	Jules Brassard	" 20.-
79	" Langou	"	Jos. Bowin	" 50.-
539	" Chapleau	"	Jos. Brousseau	" 55.-
1708	" Renaud	"	Albert Martin	" 15.-
264	" Orban	"	Jos. Saindon	" 15.-
539	" Lang i ch. de la chapelle	"	Jules Brassard	" 40.-
179	" Brisson	"	Jos. Saindon	" 60.-

pour ce qui en est de la montée Brassard & la remettre en vente et en attendant la nouvelle adjudication, que l'Inspecteur soit chargé de faire l'ouvrage nécessaire en cas de besoin.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard

secondé par " Gustave Brisson

que le conseil demande au département par l'intermédiaire de notre Député M<sup>r</sup> Hon. Archin.

Jan 24. 1918

- 1° un octroi de \$ 100.- pour relever la cote sur le lot n°4 du rang D
- 2° " " 200 " " " " " 10 " A
- 3° à ce que le département active l'envoi de l'argent de l'octroi n° 959



Pour améliorer la montée du Rang J chemin de la Chapelle dont les travaux sont finis depuis la mi-octobre dernier

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson  
secondé par " Pacifique Labelle fils  
que M<sup>r</sup> Julien Brassard soit nommé Président pour l'Élection de Janvier prochain  
et qu'il lui soit alloué \$5<sup>00</sup> pour lui et son secrétaire

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
secondé par " Pacifique Labelle fils.  
que les comptes ci dessous soit acceptés et payés pour le par<sup>o</sup> du Pont Dauphiné  
payable par la corporation à

Payé	Fabius Heuyer.	8 heures à 25¢	\$ 2.00
62¢	Louis Jubinville fils	8 " à 2 chevaux	" 4.00
50¢	Louis Jubinville père	8 " 25¢	" 2.00
50¢	" "	24 pieds large machine 3" par 13' long. - 312 pieds bois à 80¢	24.96
50¢	" "	5 lb. clous	.40
130¢	Joseph " Brisson	8 heures à 25¢	2.00
			\$ 35.36

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Pacifique Labelle fils  
secondé par " Gustave Brisson  
que pour que le secrétaire puisse répondre à la lettre de la Commission des chemins de fer en date du 26 novembre dernier re crossing Public le conseil prie Monsieur Julien Brassard d'aller faire l'examen du dit crossing et en faire rapport au secrétaire trésorier qui se basera sur ce rapport pour répondre à la Commission des chemins de fer

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson  
secondé par " Pac Labelle fils  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Secrét. Trésorier

Louis Jubinville  
Maire